

DECISION N° 2025-05 du 21 janvier 2025**PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Portant demande de subvention au Conseil départemental de Tarn-et-Garonne au titre du dispositif de création et de réhabilitation de bâtiments

Le Maire de Bessens,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20201214 du 14 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal de Bessens a délégué au Maire et pour la durée du mandat le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ne dépassant pas 1 000 000.00 € ;

Considérant le projet de création d'un abri couvert en bois en annexe des nouveaux ateliers municipaux ;

Considérant que ce projet est éligible aux aides du Conseil départemental au titre de création et de réhabilitation de bâtiments ;

Décide :

Article 1^{er} : de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne au titre du soutien à la création et la réhabilitation de bâtiments ;

Article 2 : l'aide financière sollicitée l'est sur un montant total estimé à 8 343.70 € HT sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant	%
Travaux	34 765.43 €	Subvention du Conseil Départemental 82	8 343.70 €	24 %
		Autofinancement	26 421.73 €	76 %
Total des Dépenses	34 765.43 €	Total des Recettes	34 765.43 €	100.00 %

AR Prefecture

082-218200178-20250121-DEC202505-AR
Reçu le 22/01/2025

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à BESSENS, le 21 janvier 2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

